



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

**SNB 3 – Occitanie
DOSSIER DE RÉFÉRENCE
Mars 2021**

A la demande du ministère de la Transition écologique, la DREAL Occitanie organise sur le territoire de la région une large consultation des acteurs de la biodiversité, dans le but d'alimenter la réflexion du gouvernement en vue de l'élaboration de la Stratégie nationale de la biodiversité 2021-2030.

Cette concertation intervient alors que se déroulent en parallèle, au niveau international, les travaux préparatoires de la 15^{ème} Conférence des parties de la Convention pour la diversité biologique, qui déterminera ses objectifs pour la même décennie.

Ce dossier de référence a pour fonction de fournir aux acteurs consultés un état des lieux du sujet dans la région Occitanie, sur lequel fonder leurs réflexions et leurs contributions.

Sommaire

A - La région Occitanie.....	P.2
B - La biodiversité en Occitanie.....	P.2
C - Quatre domaines biogéographiques.....	P.3
1 - Le massif des Pyrénées.....	P.3
2 - La plaine toulousaine.....	P.4
3 - Le littoral.....	P.4
4 - Le sud Massif central.....	P.5
D - Les pressions sur la biodiversité en Occitanie.....	P.6
E – Services écosystémiques et solutions fondées sur la nature.....	P.7
F - La préservation de la biodiversité en Occitanie.....	P.9
1 - La protection des espaces.....	P.9
2 - La protection des espèces.....	P.10
G - Les politiques publiques de protection de la biodiversité.....	P.10
1 - Les politiques nationales.....	P.10
2 - Les politiques régionales.....	P.11
3 - Les politiques départementales.....	P.12
4 - Les politiques locales.....	P.12
H - Les acteurs de la protection de la biodiversité.....	P.12

A - La région Occitanie

L'Occitanie s'étend sur 73 000 km² (13,5 % du territoire français métropolitain), elle compte 5,9 millions d'habitants (9,2 % de la population métropolitaine). Cette population s'accroît très rapidement : + 0,6 % par an, un accroissement intégralement dû au solde des entrées/sorties, ce qui donne une idée de la forte attractivité et du dynamisme d'une région qui accueille, chaque année, près de 45 000 nouveaux habitants.

Toutefois, la densité de sa population n'est que de 80,4 h/km² (métropole : 112 h/km²), et cette population est très inégalement répartie sur le territoire régional, concentrée autour des métropoles de Toulouse et Montpellier et des pôles urbains principalement proches du littoral. Cette concentration démographique génère d'une part de très fortes pressions anthropiques sur une partie du territoire, mais elle libère d'autre part de vastes territoires, susceptibles d'abriter une biodiversité particulièrement riche. Les faibles densités des territoires montagnards ont permis le maintien de milieux naturels relativement étendus, préservés et divers. Les surfaces agricoles couvrent 48 % de la superficie régionale, complétés par 43 % de forêts et 2 % d'autres types espaces naturels. Ainsi, un habitant d'Occitanie dispose, en moyenne, de 1,5 fois plus d'espace naturel et agricole qu'un autre habitant de la France métropolitaine.

La région se déploie sur les bassins versants Adour Garonne à l'ouest, Rhône Méditerranée à l'est et, pour une très faible part, Loire Bretagne au nord-est. Elle couvre partiellement deux massifs montagneux : 85 % des Pyrénées françaises et 30 % du Massif central sont situés en Occitanie. La Méditerranée borde la Région Occitanie sur plus de 220 kilomètres. 1,3 millions d'habitants, soit près du quart de la population de l'Occitanie vivent sur le littoral méditerranéen.

L'Occitanie est à cheval sur trois grands domaines climatiques : le littoral languedocien est soumis au climat méditerranéen, le bassin aquitain au climat océanique, le Massif central et les Pyrénées à un climat sous influence montagnarde (seuls les plus hauts sommets des Pyrénées sont soumis à un climat montagnard). L'espace situé entre le Toulousain et le seuil du Lauragais est pour sa part soumis à un climat méditerranéen sous influence à la fois océanique et montagnarde.

B - La biodiversité en Occitanie

La biodiversité de la région Occitanie est à la fois riche et, du fait des caractéristiques bio-géographiques de son territoire, d'intérêt patrimonial à l'échelle française voire mondiale. Le bassin méditerranéen fait partie des 34 « points chauds » de la biodiversité identifiés dans le monde, et accueille plus de la moitié des espèces françaises de flore et de faune. Bien qu'il existe à ce stade peu de données agrégées sur cette richesse à l'échelle de la région, les études réalisées dans les anciennes régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ont permis de mettre en évidence la présence de 215 espèces et d'une centaine d'habitats d'intérêt européen (144 espèces de la Directive Oiseaux et 71 espèces de la Directive Habitats-Faune-Flore). L'Occitanie est ainsi un territoire particulièrement stratégique pour la conservation des habitats et des espèces.

A l'échelle régionale, l'érosion de la biodiversité s'intensifie sous l'influence de menaces simultanées : l'artificialisation des sols et les effets du dérèglement climatique d'une part et, d'autre part, la pollution, la sur-exploitation des ressources et la progression des espèces exotiques envahissantes.

La forte croissance démographique régionale engendre un rythme élevé d'artificialisation des sols : entre 2006 et 2015, environ 27 000 hectares ont été artificialisés (majoritairement au détriment des terres agricoles). Cette artificialisation est liée à l'urbanisation (développement de projets d'infrastructures de transports, de logements et d'activités économiques...). L'Occitanie est une des régions métropolitaines les plus consommatrices de surfaces naturelles, agricoles et forestières, avec 3 000 ha artificialisés par an en moyenne. Chaque nouveau ménage accueilli en Occitanie génère, pour son habitat, une artificialisation moyenne de 707 m² (qui cache de fortes différences entre les départements et les intercommunalités).

Chaque année, c'est l'équivalent d'un parking de 2,7 millions de places qui est artificialisé en Occitanie, soit 5 places de parking par minute (y compris la nuit et le week-end !).

Les activités humaines sont également la source de pollutions des sols, des eaux et de l'air. Les pollutions diffuses des sols et de l'eau observées en région Occitanie sont essentiellement liées aux nitrates et aux produits phytosanitaires, issus pour la plupart de l'activité agricole et de l'entretien des espaces publics ou des voies de communication. Les pics de fréquentation touristiques estivaux ont aussi des conséquences, par exemple sur le fonctionnement des stations d'épuration, sur les pollutions à l'ozone ou le dérangement récurrent d'espèces protégées dans leurs espaces vitaux.

Par ailleurs, dans les années à venir, les impacts du changement climatique affecteront l'ensemble des milieux naturels d'Occitanie. Ils seront exacerbés dans les milieux littoraux et montagneux, impactant nécessairement les activités humaines présentes : températures moyennes à la hausse, sécheresses et des inondations plus fréquentes et plus intenses, érosion côtière, épisodes de submersion marine... Ces effets sont déjà constatés et marquent fortement l'Occitanie, touchée, pour la seule année 2020, par quatre épisodes de tempêtes, inondations et sécheresse.

C - Quatre domaines biogéographiques

Au plan de la biodiversité, la région est structurée par ses quatre domaines biogéographiques : massif des Pyrénées, plaine toulousaine, littoral, et sud Massif central. Chacun d'eux affiche des caractéristiques propres et des enjeux spécifiques.

1 - Le massif des Pyrénées

En Occitanie, les Pyrénées couvrent 13 000 km², soit 17,8 % du territoire de la région.

L'Occitanie compte une cinquantaine de sommets de plus de 3 000 mètres. Aux altitudes supérieures à 2 000 mètres, le paysage est essentiellement ouvert, avec une alternance de milieux rocheux et de milieux herbeux (pelouses alpines et milieux prairiaux). En moyenne montagne, ces milieux alternent avec des pentes où se maintiennent des forêts matures d'une grande richesse biologique. Les habitats naturels, notamment les lacs et torrents de montagne, les falaises, les pelouses alpines, les milieux prairiaux et les îlots de forêts matures, accueillent une biodiversité remarquable. De nombreuses espèces endémiques ou à

forte valeur patrimoniale sont présentes, autant en montagne (Ours, Desman des Pyrénées, Calotriton, Lézards des Pyrénées, Aster des Pyrénées, Xatardie scabre, Dioscorée des Pyrénées, avifaune...) qu'en piémont (Moirés...).

Dans un contexte de changement climatique, la chaîne pyrénéenne assure une zone de refuge importante pour les espèces. Les enjeux de continuité avec les Pyrénées-Atlantiques et les massifs transfrontaliers d'une part, et les montagnes du Massif central d'autre part, sont également prépondérants.

2 - La plaine toulousaine

Cette entité couvre 20 000 km², soit 27 % du territoire de l'Occitanie.

Les grandes vallées dépourvues de relief marqué sont largement transformées par les exploitations agricoles intensives (céréales, maïs, vergers ...), par l'extension des grands centres urbains et par le réseau de grandes infrastructures.

En marge des grandes plaines et en transition avec les reliefs du Massif central et des Pyrénées, le terrain se plisse en collines et coteaux moins propices aux grandes exploitations agricoles. La structure bocagère du paysage y persiste et organise une polyculture où alternent maraîchage, vergers, vignes, prairies et cultures, laissant davantage de place à la nature.

L'effort de reconquête et d'arrêt de l'érosion de la biodiversité se joue dans le semis épars de surfaces ouvertes non cultivées qui y subsistent çà et là (petits coteaux secs, landes, prairies naturelles...), soumis à de fortes pressions aux alentours (très forte artificialisation des sols, modes de cultures intensives...). Du fait de la fragmentation, les zones naturelles sont souvent petites, voire relictuelles. Les zones agricoles qui conservent une activité extensive présentent un enjeu important pour la conservation de nombreuses espèces, en particulier les espèces messicoles.

3 - Le littoral

Cette entité couvre environ 12 000 km², soit 17 % du territoire de l'Occitanie, répartis en deux types de milieux : la façade méditerranéenne d'une part, les garrigues et les basses vallées rétro-littorales d'autre part.

Interface entre le milieu marin et les milieux terrestres, le littoral méditerranéen laisse la plus large place aux côtes sableuses et aux milieux dunaires associés. Les émergences rocheuses sont peu présentes. Le chapelet de lagunes qui se développe entre les Albères et la Camargue constitue une originalité de ce secteur du bassin méditerranéen. Ces lagunes sont multiples, allant de lagunes temporaires à des lagunes permanentes, avec ou sans communication avec la mer, et de milieux saumâtres à des milieux hypersalés. Ces espaces originaux accueillent des milieux naturels et des espèces d'une très grande richesse patrimoniale. Ils présentent également un intérêt écologique certain : aires de repos, de nurserie, d'alimentation ou d'étape migratoire. Ils participent au réseau de sites complémentaires indispensables pour la conservation des poissons et des oiseaux.

La zone littorale est soumise à une très forte pression anthropique en raison de l'extension des zones urbaines et de la fréquentation touristique. Au-delà de ces pressions actives, cet espace est vulnérable face à la mobilité et à la régression du trait de côte (érosion), phénomène qui devrait s'accélérer dans un contexte

de changement climatique en fonction de l'élévation du niveau de la mer, des variations dans l'apport sédimentaire, de la courantologie, et de l'érosion lors des tempêtes.

Les basses collines méditerranéennes formant le cadre des plaines alluviales présentent une naturalité plus élevée, notamment de par la dynamique de reconquête des zones en déprise. Si cette dynamique est favorable aux communautés pionnières (pinèdes de pin d'Alep, fruticées xérophiies), elle réduit les habitats ouverts, importants pour la conservation d'un grand nombre d'espèces méditerranéennes.

Les collines méditerranéennes structurent une continuité écologique importante à l'échelle du bassin méditerranéen nord-occidental. Elles sont également importantes pour les transitions entre les zones méditerranéennes et les zones continentales (Massif central) et alpines (Pyrénées).

Les vastes plaines alluviales du Languedoc et du Roussillon forment de grandes unités ouvertes, largement vouées à l'agriculture, en particulier à la culture de la vigne. Situés entre les lagunes et les reliefs, ces espaces subissent une pression anthropique très forte qui se matérialise par le développement de grands centres urbains et de zones d'activités, reliés par d'importantes infrastructures linéaires de transport qui exercent de forts impacts sur les continuités écologiques.

L'organisation des paysages est complexe dans ces plaines où les milieux naturels s'imbriquent avec les espaces agricoles et des espaces plus ou moins artificialisés. Les transitions entre espaces à forte naturalité et espaces anthropisés s'organisent autour d'un réseau d'espaces interstitiels : talus, friches, réseaux de haies, délaissés...

Le sillon audois constitue une voie de migration importante et une zone de contact entre influences méditerranéennes et influences atlantiques. Ces échanges s'appuient sur les continuités écologiques, notamment sur les contreforts de la Montagne noire et des Corbières.

Au-delà de la biodiversité terrestre, la façade méditerranéenne de l'Occitanie s'ouvre sur le vaste plateau continental du Golfe du Lion. Cette zone nord-ouest de la mer Méditerranée est reconnue pour sa grande richesse halieutique. Sur les fonds meubles ou rocheux, les habitats remarquables y sont diversifiés et étendus, notamment les herbiers de posidonies, le coralligène et les grottes sous-marines. Les masses d'eau recèlent une grande diversité biologique et offrent les ressources alimentaires nécessaires au maintien des populations d'oiseaux pélagiques, des tortues et des mammifères marins.

4 - Le sud Massif central

Cette entité couvre 28 105 km², soit plus du tiers du territoire régional.

Les contreforts du Massif central en Occitanie composent un paysage de moyenne montagne, qui atteint 1 680 m sur le Mont Lozère.

Développés sur les affleurements calcaires, les Causses forment de vastes espaces où prédominent les pelouses sèches parsemées de mares servant à l'abreuvement des troupeaux, mais dont la faune sauvage profite largement. Les pelouses steppiques alternent avec des dolines cultivées, des landes et boisements bas, des chaos rocheux.

L'activité d'élevage reste prépondérante dans les Grands Causses de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère et dans les Causses du Quercy. Toutefois, dans les Grands Causses et plus encore dans le Quercy, une régres-

sion forte de ces pelouses et une fermeture marquée du milieu sont observées. Les espaces sont cloisonnés par des vallées encaissées bordées de falaises imposantes. Le plateau y constitue un karst, qui renferme de profondes réserves d'eau souterraine. Les versants et fonds de vallées accueillent des corridors boisés remarquables.

Les changements de pratiques pastorales (intensification des parcelles proches du siège d'exploitation et abandon des parcelles plus difficiles d'accès) impactent fortement la biodiversité des secteurs de causses.

Les contreforts, plateaux et montagnes sont constitués des montagnes et hauts plateaux de la région (Aubrac, Margeride, Montagne noire...). Le couvert forestier y est important, lié à des reboisements résineux réalisés dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, en alternance avec des espaces agricoles et des milieux humides, très souvent altérés par des drainages, particulièrement en Aubrac. L'équilibre agro-sylvo-pastoral permet d'entretenir une diversité dans la mosaïque des parcelles, garante de la conservation de la diversité biologique.

D - Les pressions sur la biodiversité en Occitanie

Avec une croissance démographique deux fois supérieure à celle du reste de la métropole couplée à une croissance économique soutenue, l'Occitanie connaît de multiples pressions sur ses milieux naturels et les espèces qui y vivent :

- l'artificialisation des sols liée à l'urbanisation et aux aménagements du territoire, qui entraîne une réduction importante des habitats naturels et leur fragmentation, générant des pertes de connectivité, en particulier sur le littoral méditerranéen et autour des principales agglomérations ;
- l'intensification des pratiques agricoles génère des impacts en termes de ressource en eau et de bon état écologique des cours d'eau, mais aussi en termes de pollution et d'appauvrissement des sols ;
- les activités de tourisme et de loisirs induisent une forte surfréquentation des milieux naturels, notamment sur le littoral ;
- l'eutrophisation causée par les dépôts atmosphériques d'azote constitue l'impact connu le plus important de la pollution de l'air sur les écosystèmes et la biodiversité. Il a été étudié en particulier sur les prairies, mais l'appauvrissement de la diversité biologique qui résulte de ces dépôts azotés pourrait également impacter d'autres écosystèmes, tels que les milieux méditerranéens et certaines forêts de montagne. Ces dépôts azotés sont émis par les transports (oxydes d'azote et particules) et par l'agriculture (ammoniac, particules).
- la surexploitation menace certaines espèces marines ;
- les aménagements hydroélectriques engendrent des impacts non négligeables sur les cours d'eau de la région en termes de continuité écologique.
- La présence de deux grandes métropoles, Toulouse et Montpellier, la frontière avec l'Espagne et Andorre, ainsi que le commerce maritime en Méditerranée favorisent le trafic d'espèces et la propagation d'espèces exotiques envahissantes.
- L'éclairage nocturne génère une pollution lumineuse pour le vivant. La littérature scientifique montre qu'au-delà de dégrader la qualité de l'habitat des espèces la nuit, cette lumière artificielle est aussi une source de fragmentation, c'est-à-dire que certains animaux ne peuvent franchir des espaces éclairés.

- L'impact du changement climatique en Occitanie se fait déjà sentir sur les milieux aquatiques et marins : l'étendue de la surface couverte par les cours d'eau intermittents augmente ; la montée du niveau de la mer engendre des intrusions d'eau salée dans les nappes littorales ; la sécheresse des sols accentue les besoins en eau pour maintenir les cultures. Plus généralement, l'augmentation des températures accentue la transpiration du couvert végétal et l'évaporation, en particulier pendant les mois d'été. Les risques naturels (feux de forêts, sécheresses, inondations...) sont également exacerbés.

Le diagnostic préalable à l'élaboration de la Stratégie régionale de la biodiversité a synthétisé quelques problématiques spécifiques à l'Occitanie :

Les problématiques régionales :

- Une des régions métropolitaines les plus vulnérables aux effets attendus des changements climatiques.
- Un déficit de valorisation et de communication pour diffuser les connaissances sur l'adaptation au changement climatique grâce à l'amélioration de l'état des écosystèmes.
- Un rythme élevé d'artificialisation et des pratiques agricoles intensives sur de grandes surfaces entraînant une perte de surface et/ou de qualité des sols, et des problématiques de fragmentation du territoire.
- Des sols dégradés sur d'importantes surfaces, ce qui perturbe les nombreux services écosystémiques associés.
- Des pollutions diffuses à des niveaux localement préoccupants et qui se retrouvent dans les eaux (notamment nitrates et produits phytosanitaires), quelques problématiques liées au traitement des eaux usées et à la consommation d'eau lors des pics touristiques de l'été.
- Des espèces exotiques envahissantes présentes en région (notamment dans les milieux méditerranéens et milieux aquatiques).
- Des ruptures dans les continuités écologiques causées par les zones urbaines et les infrastructures de transports, et de nombreux obstacles à l'écoulement des eaux recensés.

Certaines activités sont à la fois potentiellement fortement impactantes et très présentes en Occitanie : agriculture, urbanisme et construction, tourisme, production et transport d'énergie...

E – Services écosystémiques et solutions fondées sur la nature

Si la nature et la biodiversité ont une valeur intrinsèque (respect du vivant) et une valeur patrimoniale (valeur culturelle, identitaire, affective...) difficilement quantifiables, elles ont aussi une valeur économique à double titre : elles produisent des services nécessaires dont la substitution serait impossible ou très coûteuse, et elles conservent des possibilités pour le futur (valeur d'option).

Le Programme pour le développement durable des Nations-Unies reconnaît la nécessité de développer des indicateurs pour mesurer les progrès au-delà du PIB. Dans cette perspective, la Commission européenne a lancé l'initiative "*Beyond GDP*" en 2009 afin de développer et d'utiliser des indicateurs sociaux et environnementaux et une comptabilité qui aident à mesurer les progrès de manière holistique, au-delà du PIB. Un nouveau cadre statistique visant à mieux prendre en compte la biodiversité et les écosystèmes dans la planification économique nationale et la prise de décision politique a été approuvé le 10 mars 2021 par la Commission européenne. Il permet aux pays du monde entier d'utiliser un ensemble commun de règles et

de méthodes pour suivre l'évolution des écosystèmes et de leurs services. La Commission européenne a soutenu les Nations unies dans l'élaboration de ce cadre grâce aux contributions de scientifiques, de statisticiens et de décideurs politiques. Le nouveau cadre va au-delà de la statistique communément utilisée qu'est le produit intérieur brut (PIB) et garantit que les "comptes" du capital naturel – les contributions des forêts, des océans et des autres écosystèmes – complètent les comptes économiques existants.

Par ailleurs, la CICES (Common International Classification of Ecosystems Services⁸⁸) retient trois grands types de services écosystémiques : les services d'approvisionnement ou de prélèvement, les services de régulation, et les services culturels.

En Occitanie, les travaux de diagnostic préalable à l'adoption de la Stratégie régionale de la biodiversité ont mis en évidence plusieurs types de services écosystémiques :

- Des services d'approvisionnement nécessaires pour de nombreuses activités dépendantes des matières premières (agriculture, sylviculture, pêche, ...). Les services d'approvisionnement sont à l'origine des « produits finis » que procurent les écosystèmes, comme la production de nourriture, de fibres, d'eau douce, ou encore la mise à disposition de ressources génétiques. Par exemple, les milieux naturels sont des sources de nourriture d'origine végétale ou animale, issues d'espèces sauvages (chassées, pêchées ou cueillies) ou d'espèces domestiques dans les cultures ou les élevages.
- Des services de régulation, souvent sous-estimés mais indispensables à l'homme et aux activités humaines sur le territoire. Les services de régulation concernent la pollinisation, l'entretien des sols et la lutte contre l'érosion, la lutte contre les ravageurs, la régulation du débit et de la qualité des eaux de surface, la régulation du climat, etc.
- Des services culturels facteurs majeurs de l'attractivité du territoire d'Occitanie. Les services culturels correspondent aux services non matériels obtenus des écosystèmes à travers l'enrichissement spirituel, le développement cognitif, l'inspiration ou les loisirs. Ceux-ci permettent de développer et entretenir les systèmes de savoir, les relations sociales et les valeurs esthétiques.

En outre, des écosystèmes fonctionnels sont pourvoyeurs d'options face aux défis globaux, en particulier des effets du dérèglement climatique. Ces options sont qualifiées de « Solutions fondées sur la nature », définies (par l'Union internationale pour la conservation de la nature) comme « *les actions qui s'appuient sur les écosystèmes afin de relever les défis globaux comme la lutte contre les changements climatiques, la gestion des risques naturels, la santé, l'accès à l'eau, la sécurité alimentaire... En effet, des écosystèmes sains, résilients, fonctionnels et diversifiés fournissent de nombreux services écosystémiques et permettent donc le développement de solutions au bénéfice de nos sociétés et de la biodiversité, dans le cadre des changements globaux* ».

Les Solutions fondées sur la Nature se déclinent en trois types d'actions, qui peuvent être combinées dans les territoires et avec des solutions d'ingénierie civile :

- La préservation d'écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique ;
- L'amélioration de la gestion d'écosystèmes pour une utilisation durable par les activités humaines ;
- La restauration d'écosystèmes dégradés ou la création d'écosystèmes.

F - La préservation de la biodiversité en Occitanie

La préservation de la biodiversité se décline en mesures de protection des espaces d'une part, et des espèces d'autre part. Même si ces deux types d'action sont étroitement imbriqués, ils ont chacun leurs caractéristiques et leurs procédures.

1 - La protection des espaces

La protection foncière

La protection foncière est principalement portée par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, qui exerce sa mission de propriétaire sur 14 000 ha du littoral occitan (210 000 ha au niveau national, outre-mers inclus). Cela représente 25% du linéaire côtier et lagunaire de la zone méditerranéenne. Les activités agricoles et pastorales nécessaires à la conservation des milieux naturels s'y exercent sur 2 600 ha.

Son programme d'acquisition d'ici 2050 porte sur 47 000 ha, dont 93 % sont couverts par une zone de préemption au titre des Espaces naturels sensibles.

Il faut ajouter 860 ha sur lesquels le Conservatoire d'espaces naturels Occitanie exerce sa responsabilité en propriété ou par emphytéose.

La protection réglementaire

La région Occitanie compte deux des huit parcs nationaux de France métropolitaine : le parc national des Cévennes, dont la zone cœur couvre 93 500 ha, et le parc national des Pyrénées, dont la zone cœur couvre 46 000 ha (pour une part en Nouvelle-Aquitaine).

La région compte 30 réserves naturelles (333 en France métropolitaine) réparties en 17 réserves nationales (RNN) et 13 réserves régionales (RNR) qui couvrent 31 700 ha, soit 0,43 % du territoire régional et 10,4 % de la superficie des réserves métropolitaines, auxquelles s'ajoutent 21 réserves biologiques domaniales portées par l'Office national des forêts (5 056 ha).

La Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls est la première réserve marine française, elle a été créée en 1974 et couvre 650 hectares de mer entre Banyuls-sur-Mer et Cerbère dans les Pyrénées-Orientales.

Les 74 arrêtés préfectoraux de protection de biotope (900 au niveau national) couvrent 10 456 ha (0,14 % de la surface de la région).

La protection contractuelle

La région Occitanie apporte une contribution importante au réseau Natura 2000, avec 250 sites couvrant 13 304 km² de sites terrestres (soit 18% de l'Occitanie) et 1 251 km² de sites marins.

Les 7 parcs naturels régionaux d'Occitanie (54 en France métropolitaine) couvrent 11 600 km², soit 20 % de la superficie de la région (France : 15,5 %).

La région compte 1819 Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) terrestres de type 1 (secteurs de grand intérêt biologique ou écologique), 255 ZNIEFF terrestres de type 2 (ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importante), et 8 ZNIEFF marines. Les périmètres des ZNIEFF terrestres couvrent 32 500 km² environ, soit 44 % du territoire.

2 - La protection des espèces

La protection des espèces se fonde principalement sur les Plans nationaux d'action pour les espèces menacées. Une quarantaine concerne directement la région, parmi lesquels 9 sont directement pilotés par la DREAL Occitanie : l'Aigle de Bonelli, le Faucon Crécerelle, l'Émyde Lépreuse, l'Ours brun, l'Aster des Pyrénées, le Desman des Pyrénées, le Vautour moine, les Lézards des Pyrénées, le Bouquetin Ibérique.

En outre, des plans régionaux d'actions (PRA) sont mis en œuvre, comme le PRA chiroptère de Midi-Pyrénées ou le PRA Lagunes temporaires.

La protection des espèces passe aussi par la réglementation relative aux espèces protégées qui vise à s'assurer qu'aucun projet ou activité ne viendra perturber l'état de conservation de ces espèces. Elle est basée sur un principe d'interdiction de certaines activités ayant un impact sur les individus de ces espèces, et/ou sur leurs habitats, telles que la mutilation, la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle, la détention, etc. Si le projet ou l'activité est susceptible de porter atteinte aux espèces protégées qui sont nombreuses en Occitanie, sous certaines conditions, une dérogation aux interdictions est envisageable pour permettre sa réalisation.

G - Les politiques publiques de protection de la biodiversité

Du national au local, les politiques de protection de la nature et de la biodiversité s'articulent dans un cadre réglementaire communautaire fixé par plusieurs directives européennes.

La loi MAPTAM (2014) confie aux Régions un rôle de chef de file en matière de protection de la biodiversité.

1 - Les politiques nationales

Le Plan national biodiversité

Le plan national biodiversité (2018) renforce l'action de la France pour la préservation de la biodiversité au travers d'actions portées par 16 ministères et inscrit la préservation de la biodiversité dans le quotidien des Français dans un agenda de montée en puissance national et international.

Les actions se concentrent autour de 5 enjeux majeurs :

- Limiter la consommation de l'espace et préserver les milieux
- Protéger les écosystèmes et certaines espèces emblématiques et menacées
- Préserver la mer et le littoral
- Prendre en compte le lien entre santé et environnement
- Permettre la transition de nos modèles de production et de consommation

Pour l'application de ce plan, une feuille de route 2019-2022 décline en Occitanie les grands axes du PNB. Les actions proposées cherchent à mobiliser les différents leviers à disposition des services de l'État : stratégique, régional, financier et pilotage/animation.

Cette feuille de route met en exergue les priorités pour l'action de l'État et s'articule avec la Stratégie Régionale Biodiversité.

Territoires engagés pour la nature (TEN)

Le programme Territoires Engagés pour la Nature vise à reconnaître les communes, communautés de communes, agglomérations et métropoles, dont les engagements traduisent une démarche de progrès en faveur de la biodiversité.

63 collectivités, aussi bien de très petites communes de moins de 100 habitants que des grandes agglomérations, constituent la communauté des TEN Occitanie, le dispositif TEN étant en effet accessible à des collectivités de toute taille.

2- Les politiques régionales

La stratégie régionale de la biodiversité (SrB)

Adoptée le 5 mars 2020, la SrB Occitanie fixe 5 défis collectifs, déclinés en 29 fiches-actions :

- Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à horizon 2040 ;
- Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique ;
- Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité ;
- Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement ;
- Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs.

La trame verte et bleue

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Occitanie fixera pour l'horizon 2040 les « objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets ». Le SRADDET intègrera une partie des schémas existants, notamment les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, adoptés en 2015.

Le Plan Littoral 21

Engagé par la Région en 2016, le Plan Littoral 21 a vocation à aménager durablement le littoral de demain, tout en préservant l'environnement. Doté d'un milliard d'euros, il a permis la réalisation de plus de 550 projets en Occitanie, soutenus par la Région, l'Etat et la Caisse des dépôts. Les travaux de réaménagement du littoral portent notamment sur la restructuration des ports de plaisance et infrastructures touristiques, le développement de l'éolien flottant en mer, la valorisation des espaces protégés.

3 - Les politiques départementales

Les 13 départements de la région sont dotés d'un outil spécifique qui contribue à la protection de la biodiversité : les Espaces Naturels Sensibles (ENS). Il s'agit d'un outil foncier décentralisé qui comprend des conventions de gestion, des moyens de financement (taxe départementale des ENS), des procédés coercitifs (zone et droit de préemption) et des mesures de protection. La politique ENS doit être compatible avec les orientations des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), des chartes intercommunales de développement et d'aménagement, et des directives territoriales d'aménagement.

La politique ENS menée par l'ensemble des départements d'Occitanie a permis la préservation d'environ 35 000 hectares d'ENS et environ 440 sites (surfaces acquises et surfaces gérées par les subventions ENS). Ce chiffre masque toutefois de grandes disparités selon les départements (0 ha pour l'Ariège, et plus de 12 000 ha pour l'Aude), et selon les modalités d'actions : acquisitions départementales, acquisitions par d'autres collectivités, aides à l'aménagement et à la gestion. Six départements sont dotés d'un Schéma Départemental des ENS (SDENS), les 13 départements ont institué la taxe d'aménagement.

4 - Les politiques locales

Plus de 80 collectivités locales d'Occitanie se sont engagées dans une démarche d'Atlas de la biodiversité communale (ABC).

Il s'agit d'un outil permettant d'acquérir de la connaissance sur la biodiversité d'un territoire, de fournir aux acteurs du territoire (élus, équipes techniques municipales ou intercommunales, habitants, agriculteurs, forestiers, entreprises, associations, etc...) les moyens de s'approprier les enjeux biodiversité du territoire, de les impliquer et de construire ensemble des recommandations, et d'orienter les décisions collectives : une fois l'ABC réalisé et les enjeux de biodiversité identifiés, il convient de les intégrer dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire.

H - Les acteurs de la protection de la biodiversité

Il est évident que tous les citoyens sont concernés par les enjeux de la biodiversité, et donc par l'élaboration de la stratégie nationale. A cette fin, une consultation citoyenne sera proposée sur le site SNB 3, mis en ligne par le Secrétariat d'Etat chargé de la biodiversité.

Toutefois, un certain nombre d'acteurs institutionnels ou associatifs sont plus directement impliqués dans le pilotage de politiques ou d'entreprises qui ont des impacts directs sur l'état et l'avenir de la biodiversité en Occitanie.

Les acteurs nationaux

- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) met en place la gouvernance de la biodiversité avec la Région, ainsi que le référencement des mesures compensatoires et démarches transversales comme le plan d'action régional ERC (Eviter-réduire-compenser) ;

SNB 3 – Occitanie

DOSSIER DE RÉFÉRENCE

- Les Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) (DDT(M)) mettent en œuvre localement, sous l'autorité des préfets, les politiques de préservation de la biodiversité, la gestion de la biodiversité et des milieux naturels du réseau Natura 2000 en particulier.
- La Direction Inter-Régionale de la Mer (DIRM) joue un rôle important en matière de biodiversité littorale et marine notamment via le Document stratégique de façade Méditerranée 2021-2026 ;
- L'État assure également l'instruction des études d'impacts sur l'environnement, sous l'autorité de la Mission Régionale d'Autorité environnementale ;
- Les Agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône Méditerranée conduisent des politiques en faveur de la restauration des milieux aquatiques et des zones humides.
- L'Office français de la biodiversité (OFB) exerce au nom de l'Etat des missions de connaissance et d'expertise, de gestion et de restauration d'espaces protégés, de police de l'environnement, d'appui aux politiques publiques et de mobilisation de la société ;
- Le Conservatoire du littoral mène une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes. Il acquiert des terrains fragiles ou menacés à l'amiable, par préemption, ou exceptionnellement par expropriation.
- L'Office national des forêts assure la gestion des forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités territoriales. Il contribue à : améliorer les connaissances en matière de biodiversité, avec le développement de six réseaux naturalistes dédiés respectivement aux oiseaux, aux insectes, aux amphibiens et reptiles, mammifères, champignons et aux habitats et à la flore, à mettre en place des îlots de vieux bois, à créer et gérer des réserves biologiques, à préserver et gérer des milieux aquatiques (étangs, mares, tourbières, marais...) associés aux forêts.

Les acteurs régionaux

- Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) Occitanie est une instance consultative composée de 50 membres nommés par arrêté préfectoral du 14 avril 2017 pour 5 ans et co-animée par les services de l'Etat et de la Région Occitanie. Cette composition assure une bonne représentation des disciplines naturalistes et scientifiques pour les milieux terrestres, aquatiques et marins, mais aussi en géologie et en paléontologie, avec des compétences reconnues au niveau national et international. A ces disciplines traditionnelles s'ajoutent également les sciences humaines et sociales.
- Le Comité Régional pour la Biodiversité (CRB) constitue le lieu privilégié d'information et d'échange sur tous les sujets relatifs à la préservation de la biodiversité au sein de la région. Il est composé de 145 membres, désignés pour cinq ans et répartis en cinq collèges représentant respectivement les collectivités territoriales, l'État et ses établissements publics, les organismes socio-professionnels et usagers de la nature, les associations et les scientifiques. C'est une instance sociétale de concertation, c'est pourquoi il est considéré comme un véritable « Parlement de la biodiversité » en région.
- L'Agence Régionale de la Biodiversité constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins. Trois missions principales lui sont confiées : la valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional, la mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale, l'accompagnement des porteurs de projet.
- 2 conservatoires botaniques nationaux (CBN Pyrénées Midi-Pyrénées et CBN Méditerranée) participent à l'inventaire du patrimoine naturel végétal et procèdent à l'identification et à la conservation des éléments rares et menacés de la flore, de la végétation et des habitats naturels et semi-naturels. Ils prêtent leur

SNB 3 – Occitanie

DOSSIER DE RÉFÉRENCE

concours scientifique et technique à l'État, aux établissements publics, aux collectivités territoriales ainsi qu'aux opérateurs qu'ils ont mandatés. Ils assurent une mission d'information et de sensibilisation du public aux enjeux liés à la flore et l'animation d'un réseau de collaborateurs (bénévoles, partenaires...).

- 2 conservatoires d'espaces naturels (CEN Occitanie et CEN Ariège) contribuent à la préservation d'espaces naturels et de semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional. Ils mènent également des missions d'expertise locales et des missions d'animation territoriale en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel.

Les acteurs de la recherche et de la formation

La Région Occitanie accueille de nombreux organismes, universités et centres de recherche sur la biodiversité : campus Agropolis international et campus SupAgro de Montpellier, Universités de Montpellier et de Toulouse, CNRS, CEFE-CNRS, EPHE, INRAE, laboratoire Arago (Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer), Ifremer, CIRAD... Ce sont des pôles de recherche et formation de haut niveau en écologie et plus généralement en science de la vie et recherche interdisciplinaire autour de l'environnement. Ces centres sont reconnus au niveau national et international pour leur excellence. Notamment, les universités de Montpellier Paul Valéry et Toulouse Paul Sabatier se classent parmi les 100 premières universités sur la liste de classement de Shanghai en écologie en 2018, Montpellier étant première devant Oxford.

Les associations de protection de la nature

La région compte de nombreuses associations de protection de la nature, de gestion des espaces naturels et d'éducation au développement durable : Office pour les insectes et leur environnement (OPIE), Centres ou Groupes Ornithologiques, Ligues départementales pour la Protection des Oiseaux (LPO), associations Arbres et Paysages, France Nature Environnement, Oc'Nat, Centres permanents d'initiative pour l'environnement (label CPIE) etc.

Les acteurs socio-économiques

Différents acteurs socio-économiques de la région ont des activités très liées aux ressources et services apportés par les écosystèmes, et peuvent participer à la préservation de la biodiversité, notamment :

- Des gestionnaires et exploitants d'espaces naturels (agriculteurs, sylviculteurs, propriétaires forestiers, chasseurs, pêcheurs ...)
- Des chambres de commerce et d'industrie, le MEDEF, la CPME...
- Des gestionnaires d'infrastructures (SNCF réseau, RTE...)
- Des acteurs des secteurs extractifs (UNICEM...)
- Des acteurs du tourisme
- Des PME/ TPE, bureaux d'études...